

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 15 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son quarante-sixième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2014 arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 février 2015 et soumis à votre approbation.

ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée passe de 45.095 ha pour 749 affiliés en 2013 à **46.109 ha pour 745 affiliés en 2014**, soit une augmentation de 2,2 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 60,20 à 61,89 ha.

AMIFOR n'a pas enregistré de sinistres en 2014, vu les conditions climatiques extrêmement pluvieuses durant les mois dangereux.

En 2014, le Conseil d'Administration a maintenu le montant des indemnités en cas de sinistres, ainsi que le différentiel de 25 % entre le douglas et l'épicéa, en application depuis 2010.

BILAN

ACTIF

Placements

Nos **bureaux**, repris au bilan pour une valeur brute de 332.128 € sont totalement amortis. Les 2 garages acquis en 1993 sont repris pour une valeur brute de 60.000 €. Compte tenu de leur amortissement, ils sont repris à l'actif du bilan pour une valeur nette de 51.000 € à fin 2014.

La valeur réelle de ces bureaux et garages est bien entendu nettement plus élevée et estimée à 541.000 € à fin 2014, ce qui représente une plus-value latente de 490.000 €.

Les **placements** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 2.417.355 € à fin 2014, après une éventuelle réduction de valeur. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 2.411.062 € à fin 2014 (dont 2.170.999 € en comptes à terme), ce qui représente une moins-value latente de 6.292 € à fin 2014, contre une moins-value latente de 24.558 € à fin 2013.

La plus-value latente sur les bâtiments, diminuée de la moins-value latente sur le portefeuille-titres, donne une **plus-value latente nette** de 483.708 € à fin 2014.

Autres éléments d'actifs

Il n'y a pas eu de nouveaux investissements en 2014.

Le véhicule acheté en 2013 est repris à l'actif du bilan pour une valeur de 17.520 €.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 4.462 € à fin 2014 contre 1.856 € à fin 2013.

PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.438.657 € à fin 2014, contre 2.432.252 € à fin 2013. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.125.000 € de même que la réserve statutaire qui reste inchangée à 189.007 €.

COMPTE DE RESULTATS

Cotisations : 106.129 € contre 101.956 € en 2013

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 125.738 € en 2014 contre 119.799 € en 2013.

La **prime de réassurance** s'élève à 18.609 € en 2014 contre 15.243 € en 2013. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations** se chiffrent à 106.129 € en 2014 contre 101.956 € en 2013.

Produits des placements : 65.598 € contre 78.297 € en 2013

Nos **revenus locatifs** atteignent 39.184 € en 2014 contre 38.406 € en 2013.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres sont de 3.064 € (2.653 € de dividendes sur actions et 411 € d'intérêts sur obligations) en 2014 contre 6.017 € en 2013. Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 18.900 € en 2014 contre 25.453 € en 2013.

Nous avons également acté une plus-value sur la vente d'obligations, au cours de l'année 2014, pour un montant de 4.450 €.

Autres produits : 29.500 € contre 40.000 € en 2013

Nous avons comptabilisé en 2014 une **commission** de 29.500 € contre 40.000 € en 2013, dans le cadre d'une convention qui implique des engagements réciproques entre Amifor et la SRFB, dont les modalités ont été revues en 2014.

Charges des sinistres : 0 € contre 0 € en 2013

Nous n'avons pas enregistré de charges pour **sinistres** en 2014.

Frais d'exploitation : 194.393 € contre 209.659 € en 2013

Nos charges de copropriété se chiffrent à 17.756 € en 2014 contre 16.228 € à fin 2013. Les charges de personnel s'élèvent quant à elles à 110.571 € en 2014, contre 133.786 € en 2013. Nous avons enregistré en 2014 des taxes sur cotisations de 6.531 € (taxes sur les assurances) et de 7.137 € (pour le financement de l'Inami), un précompte immobilier de 5.332 € et des taxes diverses pour 3.061 €.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève par ailleurs à 6.096 €.

Charges des placements : 429 € contre 63.575 € en 2013

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 429 € en 2014. Rappelons que nous avons enregistré en 2013 une réduction de valeur sur nos placements de 61.823 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le **bénéfice de l'exercice** s'élève à 6.405 € en 2014 contre une perte de 86.283 € en 2013. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 58.245 €, le résultat à affecter se chiffre à 64.650 € et il vous est proposé de reporter à nouveau ce résultat.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

AUTRES INFORMATIONS

- Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs au 31 décembre 2014 et susceptibles de modifier les résultats.
- Il n'y a pas eu en 2014 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Galerie du Centre, à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques accrus d'incendie que courent leurs forêts suite au changement climatique.

Bruxelles, le 23 février 2015

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX
Président du Comité de Direction

Jean-François de le COURT
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT,
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE et Thierry REGOUT
Administrateurs

Michel TERLINDEN
Directeur